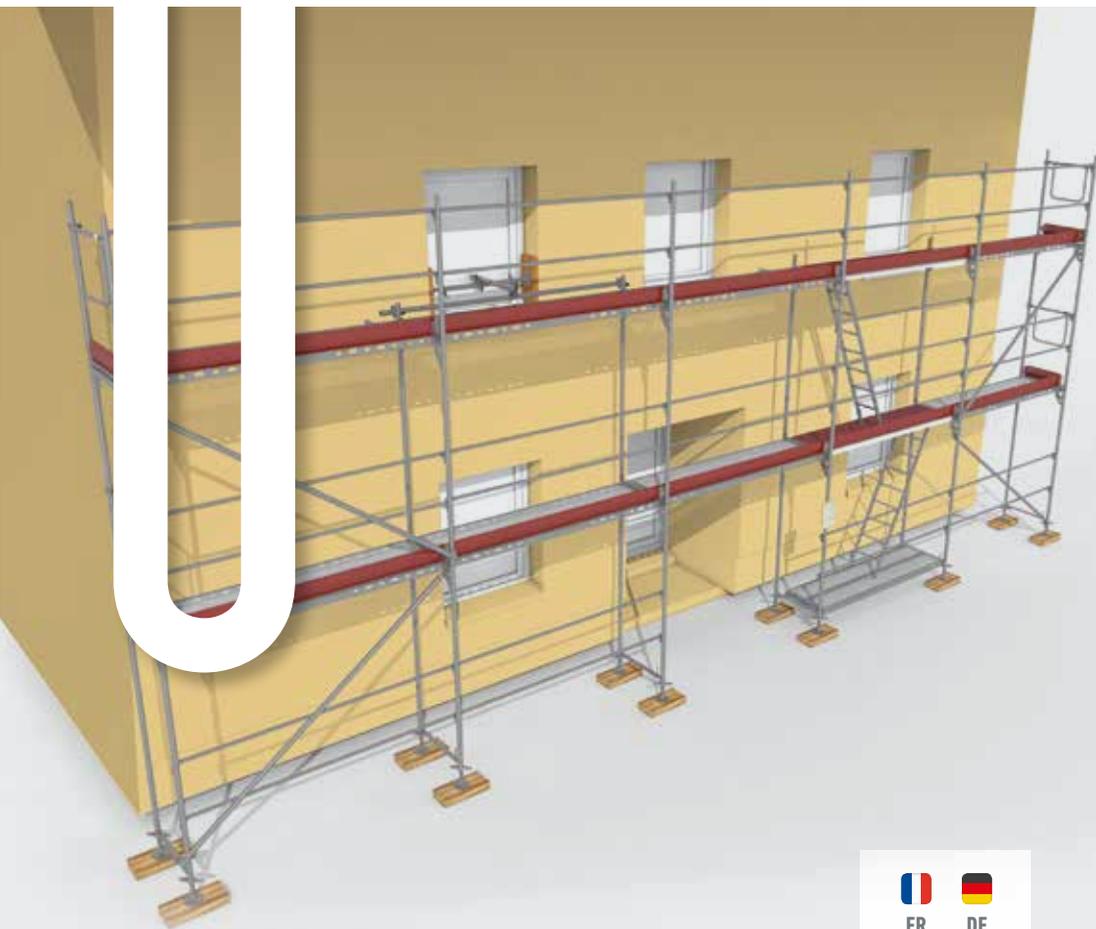


**VISION**  
**ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

TRAVAILLER EN SÉCURITÉ

# ÉCHAFAUDAGES DE PIED



FR



DE



# SOMMAIRE

Introduction	4
Types d'échafaudages et les composants	6
Besoins et contraintes du site	8
Implantation	10
Contreventement	11
Planchers / Garde-corps / Accès	14
Ancrages et amarrages	18
Montage et démontage en sécurité	20
Procès-verbal de contrôle	22

Cette brochure a pour but de prévenir les risques professionnels lors du montage, de l'utilisation et du démontage des échafaudages de pied. Elle est destinée à tous les utilisateurs et professionnels dans le domaine. Cette brochure reprend les différents points de contrôle lors de l'utilisation d'un échafaudage de pied ainsi que les bonnes pratiques de montage et de démontage.

## Les références légales :

- Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail
- Règlement grand-ducal du 17 août 1997 modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail
- Règlement grand-ducal du 12 mars 2004 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail tel que modifié par le règlement grand-ducal du 17 août 1997
- Règlement grand-ducal du 27 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité et santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles

## Recommandation de prévention :

- Échafaudages de pied de l'Association d'assurance accident (AAA)

## Normes :

- EN 12810-1 : Échafaudages de façade à composants préfabriqués  
Partie 1 : Spécifications des produits.
- EN 12810-2 : Échafaudages de façade à composants préfabriqués  
Partie 2 : Méthodes particulières de calcul des structures.
- EN 12811-1 : Équipements temporaires de chantiers  
Partie 1 : Échafaudages - Exigences de performance et étude, en général.
- EN 12811-2 : Équipements temporaires de chantiers  
Partie 2 : Informations concernant les matériaux.
- EN 12811-3 : Équipements temporaires de chantiers  
Partie 3 : Essais de charges.
- EN 12811-4 : Équipements temporaires de chantiers  
Partie 4 : Pare-gravats pour échafaudages - Exigences de performance et conception du produit.



Un échafaudage de pied est une construction provisoire servant de moyen d'accès et/ou de poste de travail en hauteur (p. ex. : travaux de maçonnerie, de façade, de toiture, de peinture, de nettoyage, ...).

De cette définition, découlent les caractéristiques d'un échafaudage adéquat et conforme :

- Robustesse,
- Adaptabilité,
- Confort et sécurité,
- Rapidité de mise en oeuvre,
- Facilité d'accès et de circulation.

Il y a lieu aussi de prendre connaissance des dispositions constructives du fabricant. Une note de calcul est à fournir par l'entreprise de montage ou par un bureau d'étude compétent pour tout échafaudage non standardisé et pour les échafaudages de hauteur supérieure à 24 mètres.



**Cette brochure ne remplace aucunement les formations dans le domaine.**

Il existe 3 types de matériel d'échafaudage de pied :

## ❶ Les échafaudages préfabriqués en cadre :

- Les cadres sont réalisés à partir de tubes ronds de différents diamètres en acier ou en alliage aluminium.
- Ils ont la forme d'un U, d'un H, et pour le niveau supérieur d'un L.
- Ils sont reliés entre eux par des moises (lisses), des planchers et des diagonales.
- Les cadres s'emboîtent les uns dans les autres.
- Les travées sont de largeurs fixes ou variables réalisées par l'utilisation de longerons, de planchers et de garde-corps de différentes longueurs.



## ❷ Les échafaudages préfabriqués multidirectionnels :

- Les poteaux sont constitués par des tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres et sur lesquels sont soudés tous les 0,50 m des collerettes destinées à la fixation des moises et des diagonales.
- Les poteaux sont reliés entre eux par des moises, des planchers et des diagonales.
- Les échafaudages sont mieux adaptés à la forme des ouvrages.

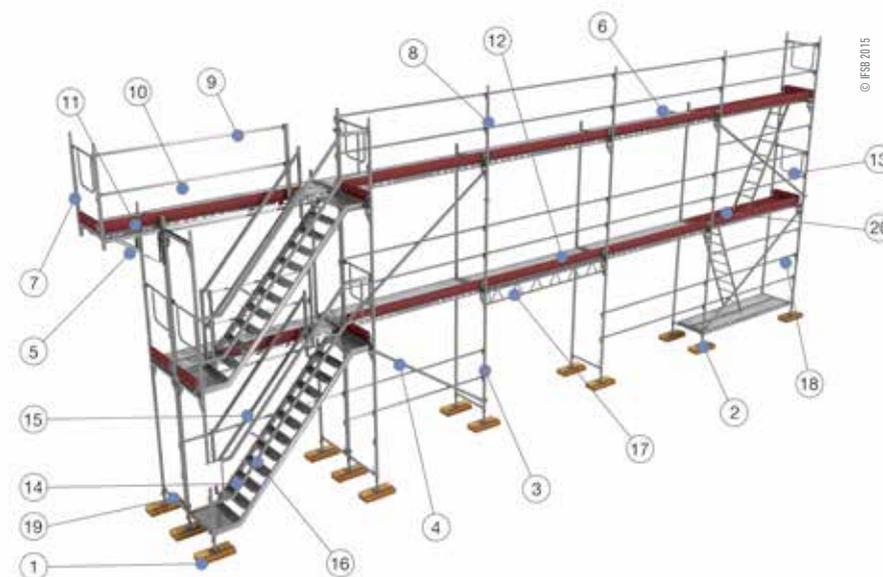


## ❸ Les échafaudages en tubes et raccords :

- Sont constitués de tubes de 48 mm de diamètre mais aussi de 60 mm.
- Sont reliés par des raccords orthogonaux et par des raccords orientables.
- Les planchers sont constitués de planches en bois.



1. Pièce de répartition
2. Socle réglable
3. Cadre montant
4. Diagonale (contreventement)
5. Console
6. Ancrage
7. Cadre d'extrémité
8. Support garde-corps
9. Lisse garde-corps
10. Sous-lisse garde-corps
11. Plinthe
12. Plancher
13. Garde-corps d'extrémité
14. Volée d'escalier
15. Garde-corps intérieur escalier
16. Garde-corps extérieur escalier
17. Poutre et franchissement
18. Moise (lisse)
19. Traverse
20. Plancher à trappe avec échelle rabattable



Ci-dessous, un modèle d'analyse des besoins et des contraintes du site où sera installé un échafaudage de pied. Ce modèle est issu de la recommandation de prévention «Échafaudages de pied» de l'AAA.

**17.5.5. Modèle: Besoins de l'entreprise utilisatrice (Liste non exhaustive)**

**Localisation:**  
 Environnement: .....  
 Condition d'accès: .....  
 Largeur de rue: .....  
 Accessibilité pour poids lourd: .....  
 Effectifs: .....  
 Matériaux: .....

**Charges prévisibles ou classe de charge:** .....

**Type de construction:**  
 Bâtiment industriel   
 Ouvrage de grande hauteur   
 Maison individuelle   
 Autres .....

**Implantation de l'échafaudage:**  
 Domaine public   
 Domaine privé   
 Autres .....

**Usage de l'échafaudage:**

Travaux en façade <input type="checkbox"/>	Peinture <input type="checkbox"/>
Repiquage d'enduits <input type="checkbox"/>	Menuiserie extérieurs <input type="checkbox"/>
Décapage <input type="checkbox"/>	Métallerie/feronnerie <input type="checkbox"/>
Lessivage <input type="checkbox"/>	Travaux en toiture <input type="checkbox"/>
Enduits <input type="checkbox"/>	Charpente <input type="checkbox"/>
Maçonnerie <input type="checkbox"/>	Couverture <input type="checkbox"/>
Pierre de taille <input type="checkbox"/>	Étanchéité <input type="checkbox"/>
Bardage <input type="checkbox"/>	Zinguerie <input type="checkbox"/>
Isolation <input type="checkbox"/>	Autres ..... <input type="checkbox"/>

**Dispositions particulières de protection:**

Auvent de protection <input type="checkbox"/>	Protection pour travaux de toiture <input type="checkbox"/>
Entrée de magasin <input type="checkbox"/>	Dispositif de protection à l'eau <input type="checkbox"/>
Entrée d'immeuble <input type="checkbox"/>	Condamnation d'accès <input type="checkbox"/>
Couverture de passage piéton <input type="checkbox"/>	Dispositif anti-intrusion <input type="checkbox"/>
Platelage de circulation <input type="checkbox"/>	Signalisation: <input type="checkbox"/>
Pare-gravois <input type="checkbox"/>	Simple <input type="checkbox"/>
Avec filets ou bâchage <input type="checkbox"/>	Lumineuse <input type="checkbox"/>

**Dispositions particulières d'utilisation:**  
 Recette de manutention   
 Monte-matériaux   
 Goulotte pour gravats

**Dispositions particulières de situation:**  
 Encorbellement   
 Autres .....

**Conditions de montage:**

**Demande d'autorisation, démarches faites par:**

Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/>	
Architecte <input type="checkbox"/>	
Entreprise de montage <input type="checkbox"/>	
Entreprise utilisatrice <input type="checkbox"/>	
Coordonnées du responsable: .....	

**Modifications prévisibles de l'état de surface du sol:**  
 Terrassements pour raccordements   
 Autres .....

**Situation des pieds d'échafaudage:**  
 Niveau voirie   
 Sur terrasse horizontale   
 Sur toiture en pente   
 Sur propriété voisine   
 Cas particuliers

**Accès:**  
 Accessibilité poids Lourd   
 Possibilité de stationnement

**Voirie:**  
 Définitive   
 Provisoire   
 Sur voie publique   
 Sur voie privée

**Possibilité d'ancrage:**  
 Douilles d'ancrage permanentes   
 Éléments fixés en façade   
 Baies dans façades (étrésillons)   
 Autres .....

**Phasage:**  
 En une fois   
 En ..... fois   
 Avec démontages partiels

**Présence d'obstacles ou de difficultés spécifiques:**  
 Lignes électriques aériennes   
 Éclairage urbain   
 Antennes   
 Enseigne lumineuse   
 Réseau (feux tricolores, panneaux de signalisation routière, ...)   
 Autres .....

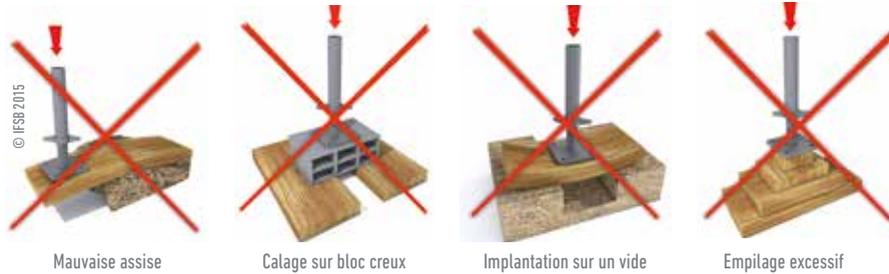
**État de surface du sol:**  
 Trottoir   
 Sol aménagé et/ou stabilisé   
 Pourtour de fondations (sol meuble)   
 Protection d'étanchéité (dalles sur plots)

**Caractéristiques de l'échafaudage:**  
 Longueur: ..... m  
 Hauteur de travail du plus haut niveau: ..... m  
 Largeur des plateaux de travail: ..... m

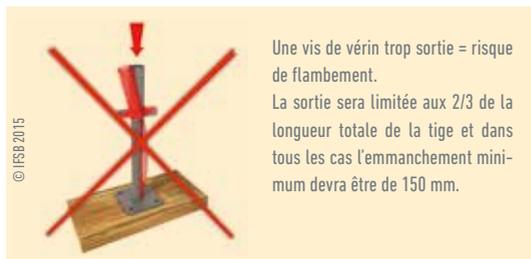
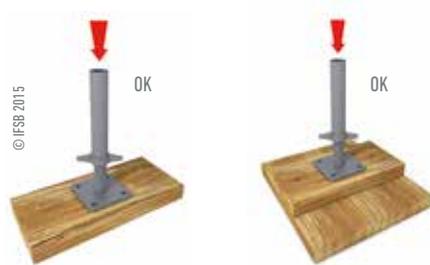
**Durée de location:**  
 .....

Les échafaudages doivent reposer sur des surfaces résistantes au poids propre (charge permanente) et à la charge d'exploitation de l'échafaudage. Si les échafaudages reposent sur du remblai, celui-ci doit être **compacté et stable**. Il est indispensable de prévoir des pièces de répartition sous les appuis de l'échafaudage.

### • Dispositions à proscrire



### • Dispositions à suivre



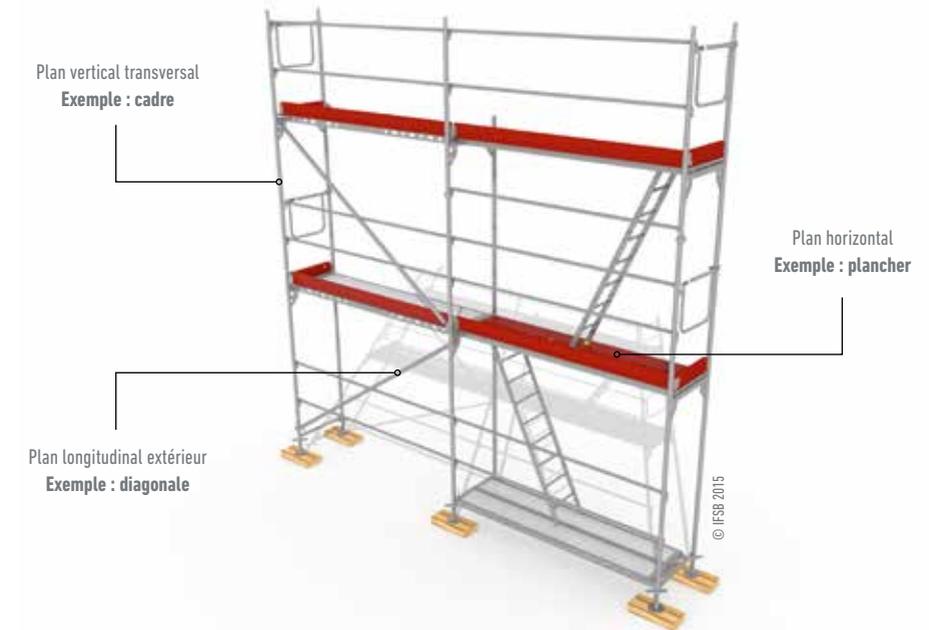
Le contreventement assure la stabilité générale de l'échafaudage.

Il est obligatoire de suivre les indications données (le nombre, la disposition et l'ordre de mise en oeuvre des diagonales) dans la notice du fabricant mais aussi sur le plan de montage.

Le contreventement doit être continu c'est-à-dire du sol jusqu'au dernier plancher de travail.

Le contreventement est assuré dans les 3 plans perpendiculaires :

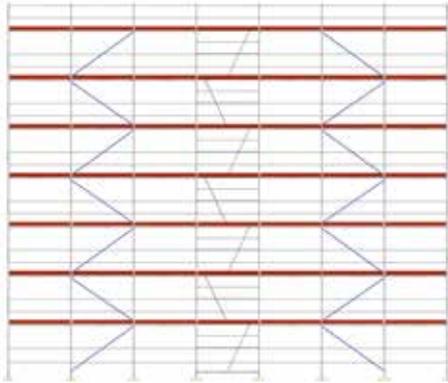
- Plan longitudinal extérieur
- Plan vertical transversal
- Plan horizontal



**Respecter les distances de sécurité à proximité des lignes électriques aériennes. Dans le cas où cela n'est pas possible, les lignes électriques aériennes doivent être mises hors tension.**

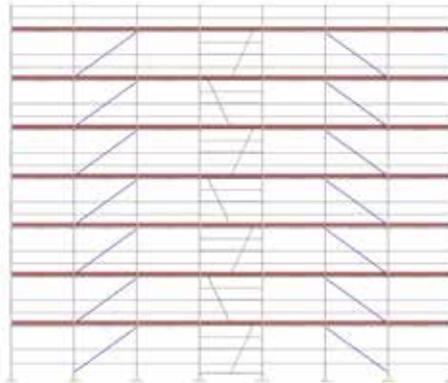
Il existe 3 types de contreventement longitudinal extérieur :

## Diagonales alternées



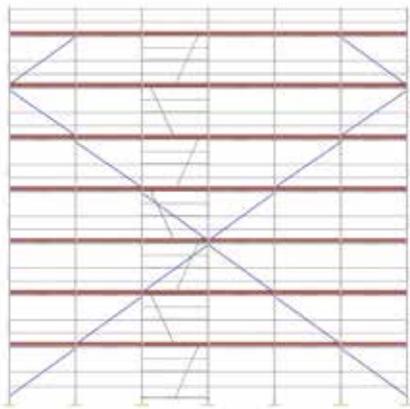
© IFSB 2015

## Diagonales parallèles



© IFSB 2015

## Croix de Saint-André



© IFSB 2015

Le contreventement longitudinal extérieur se fait en général toutes les 5 travées ; cela peut différer d'un matériel à l'autre. C'est pourquoi, il y a lieu de consulter la notice du fabricant.

Pour les échafaudages de pied érigés le long des façades, le contreventement dans le plan horizontal est assuré par les planchers et le contreventement dans le plan vertical transversal est assuré par les moises (lisses) transversales ou les cadres.

Pour une tour, il faut contreventer les 4 côtés de la tour. Selon le cas de figure, un contreventement horizontal est nécessaire pour éviter la torsion de la tour d'échafaudage.



© IFSB 2015



**Pour toute spécification, il y a lieu de consulter la notice du fabricant.**

## PLANCHERS

Les planchers doivent couvrir la totalité de la largeur de l'échafaudage. Ils sont installés horizontalement. Ils doivent être en bon état et ne doivent pas se soulever. Les échafaudages sont répartis selon la norme EN en vigueur : classes de charges, classes de largeurs et classes de la hauteur libre. La classe de charge et la classe de largeur pour les planchers d'échafaudages doivent être adaptées à la nature des travaux à exécuter.

Classes de charge	Charge uniformément répartie en kN/m <sup>2</sup> (*)	Types de travaux
1	0,75	Mesurage ou contrôle d'une façade, une seule personne sur le plancher avec outillage léger
2	1,50	Travaux d'entretien, de peinture, nettoyage de façade sans stockage de matériaux ou matériel de construction
3	2,00	Travaux de plâtrage, d'enduisage, de ferrailage, le bétonnage dans la construction d'ouvrages en béton armé, échafaudages de montage dans la construction métallique
4	3,00	Travaux de maçonnerie, d'enduisage, de carrelage, de pose de pierres naturelles, montage d'ouvrages lourds en acier, stockage et dépose des matériaux et éléments de construction au moyen d'appareils de levage
5	4,50	
6	6,00	

(\*) 1kN/m<sup>2</sup> = 100kg/m<sup>2</sup>

Dans le cas d'une classe de charge non normalisée, une charge spécifique est à notifier par l'entreprise de montage de l'échafaudage.

### Classes de largeur (w) pour les planchers de travail

Classes de largeur	w en m
W06	0,6 ≤ w < 0,9
W09	0,9 ≤ w < 1,2
W12	1,2 ≤ w < 1,5
W15	1,5 ≤ w < 1,8
W18	1,8 ≤ w < 2,1
W21	2,1 ≤ w < 2,4
W24	2,4 ≤ w



**Veiller, lors du stockage de matériaux, à maintenir un passage libre sur le plancher d'au moins 0,20 m.**

La hauteur libre entre les surfaces de travail doit être de 1,90 m.

Lors de l'utilisation de planches en bois, celles-ci doivent avoir un minimum de 0,20 m de recouvrement sur un appui et doivent également correspondre à la classe de charge de l'échafaudage. Les planches doivent être en bon état et exemptes de nœuds.

### Dimensions minimales des planches et madriers en bois pour les planchers de travail (\*) :

Classes de charge	Largeur des planches ou madriers en cm	Épaisseur des planches ou madriers en cm				
		3,00	3,50	4,00	4,50	5,00
portée maximale en m						
1, 2, 3	20	1,25	1,50	1,75	2,25	2,50
	24 et 28	1,25	1,75	2,25	2,50	2,75
4	20	1,25	1,50	1,75	2,25	2,50
	24 et 28	1,25	1,75	2,00	2,25	2,50
5	20, 24, 28	1,25	1,25	1,50	1,75	2,00
6	20, 24, 28	1,00	1,25	1,25	1,50	1,75

(\*) Conformément aux recommandations du «Fachausschuss Bauwesen der DGUV»

## GARDE-CORPS

Tous les planchers de travail sont à protéger avec des garde-corps complets c'est-à-dire composés d'une lisse supérieure située à 1,00 m de hauteur du plancher, d'une lisse intermédiaire à 0,50 m et d'une plinthe d'une hauteur d'au moins de 0,10 m. Les extrémités des échafaudages à chaque niveau de plancher doivent être également munies d'un garde-corps complet.

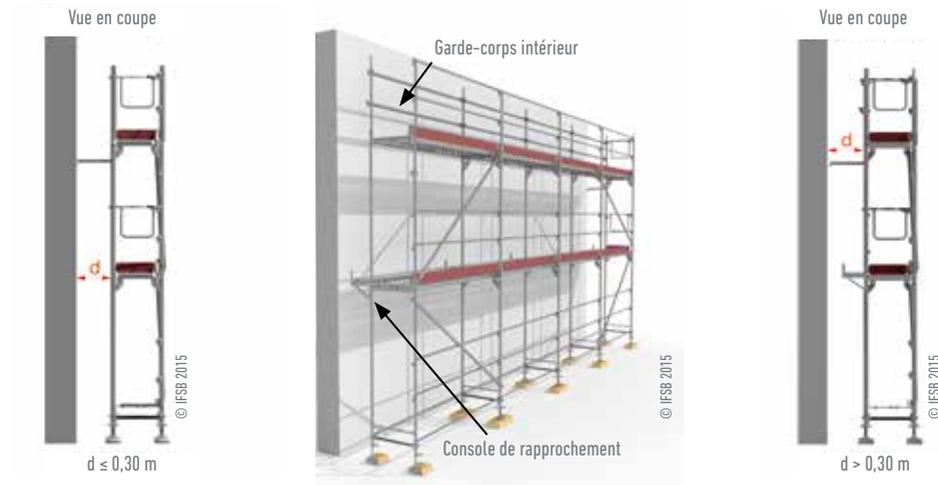
### Garde-corps complet



### Garde-corps d'extrémités



La distance (d) entre les planchers de travail et la façade ne doit pas dépasser 0,30 m. Si cela n'est pas possible, il faut mettre en oeuvre une console de rapprochement ou un garde-corps intérieur complet.

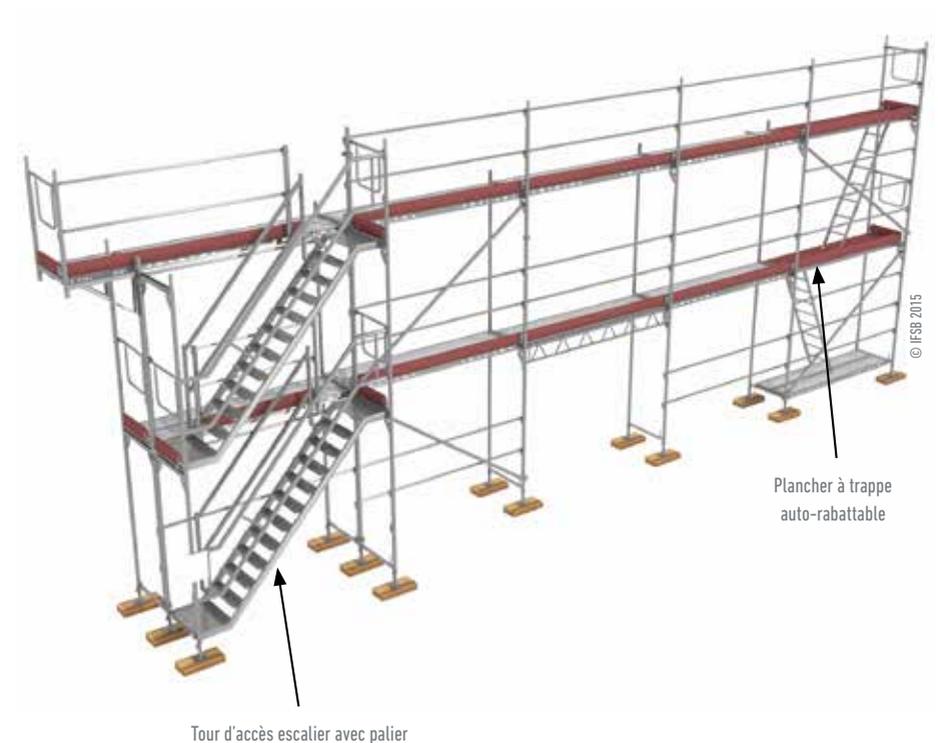


## LES ACCÈS

Tous les niveaux de planchers doivent être accessibles. Il faut prévoir au minimum un accès par façade ou entre deux accès une distance maximale de 25,00 m.

Il faut privilégier les accès par :

- Tour d'accès escalier avec palier et portillon si nécessaire ;
- Escaliers ;
- Plancher à trappe auto-rabattable avec échelle incorporée et lisses supplémentaires à 1,50 m du côté du vide.



**Fermer les trappes derrière vous pour avoir un plancher de travail sans risque de chute.**

Les ancrages et amarrages sont nécessaires afin d'éviter un renversement partiel ou intégral de l'échafaudage.

3 exemples de stabilisation d'un échafaudage :

## Ancrage par cheville



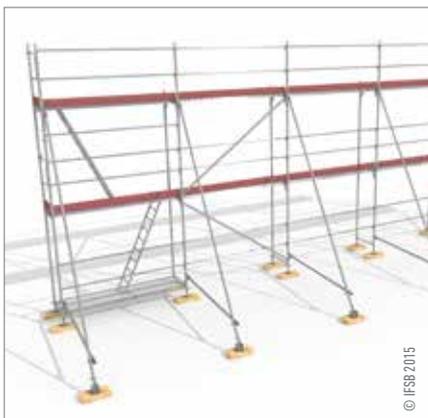
## Ancrage par étrépillons (vérins)



Pour les ancrages par étrépillons, il y a lieu de vérifier la résistance de la surface d'appui ainsi que de resserrer régulièrement les vérins.

Pour les ancrages par cheville, le support doit être suffisamment résistant aux efforts de traction. Pour les valeurs de traction minimum, se référer à la notice du fabricant, à la législation et, le cas échéant, à la note de calcul.

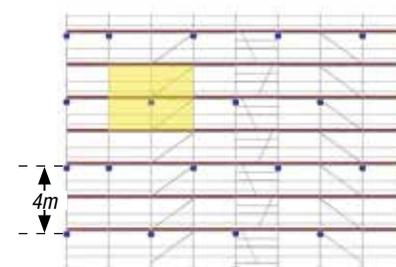
## Ancrage par béquille



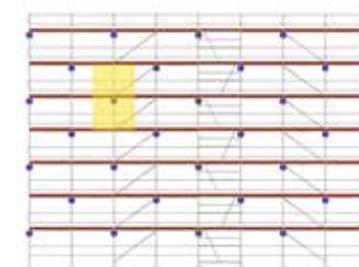
Le nombre et la répartition des ancrages à mettre en œuvre sont mentionnés dans la notice du fabricant et/ou dans le plan de montage.

## Répartition des ancrages :

Pour les échafaudages inférieurs à 24 m de hauteur :  
 1 ancrage tous les 24 m<sup>2</sup> pour un échafaudage non-bâché  
 1 ancrage tous les 12 m<sup>2</sup> pour un échafaudage bâché  
 1 ancrage tous les 15-18 m<sup>2</sup> pour un échafaudage recouvert de filets



Échafaudage non-bâché



Échafaudage bâché



Échafaudage avec bâche



Échafaudage avec filet



**En aucun cas les ancrages ne doivent être démontés lors de l'utilisation de l'échafaudage.**

Lors du montage et du démontage d'un échafaudage de pied, la notice et les consignes du fabricant doivent être suivies. A tout moment du montage et du démontage de l'échafaudage de pied, le monteur doit être protégé contre le risque de chute.

Exemples de montage et de démontage en sécurité :

## Garde-corps provisoires



## Garde-corps provisoires



## Harnais de sécurité



Les échafaudages ne peuvent être montés et démontés que par des personnes compétentes.

Phases de montage et de démontage en sécurité :

- **Etape 1** - Mise en place des pièces de répartition et des éléments de base (vérins, potelets, ...). Mise à niveau de l'échafaudage.



- **Etape 2** - Mise en place des premiers éléments verticaux (cadres,...) ainsi que du 1<sup>er</sup> niveau de plancher et de la trappe d'accès. Placement également des contreventements.



- **Etape 3** - Accès au 1<sup>er</sup> étage, mise en place des cadres et des garde-corps définitifs avec les plinthes ainsi que les contreventements. Ne pas oublier les garde-corps d'extrémité. Placement des planchers du 2<sup>e</sup> niveau, de la trappe d'accès et des garde-corps.



- **Etape 4** - Ancrer l'échafaudage. Répéter les étapes 3 et 4 pour les niveaux suivants.



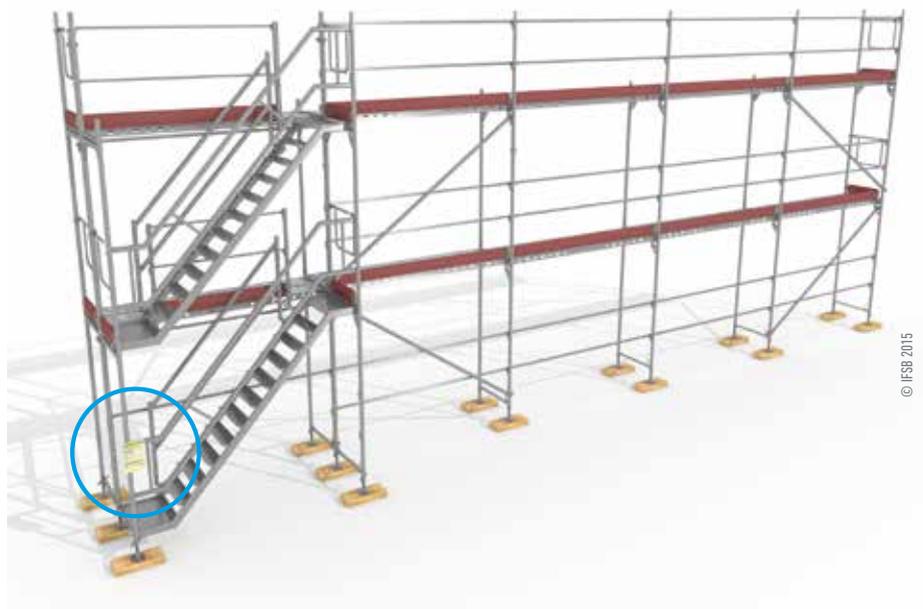
Pour le démontage, on agit en ordre inverse en faisant attention à n'enlever les protections collectives et les ancrages qu'en dernière minute afin d'être protégé.

À la fin du montage de l'échafaudage et avant son utilisation, il y a lieu d'établir un procès-verbal de contrôle pour vérifier sa conformité.

Ce procès-verbal est à établir par « l'entreprise de montage<sup>(1)</sup> » ou par « l'entreprise de montage pour usage propre<sup>(2)</sup> » et est à vérifier et à signer, le cas échéant, par « l'entreprise utilisatrice<sup>(3)</sup> » ou le maître d'oeuvre. Le même document est à utiliser en cas d'usages successifs de l'échafaudage par différentes entreprises utilisatrices. Dans ce cas, une personne formée en matière de contrôle de chaque « entreprise utilisatrice » vérifie l'échafaudage et donne l'autorisation de l'exploiter en signant le procès-verbal dans la case réservée à cet effet.

Une fois l'ouvrage réceptionné, le procès-verbal de contrôle est à afficher au niveau des accès de l'échafaudage.

- (1) « Entreprise de montage », l'entreprise qui monte / démonte ou modifie des échafaudages pour des entreprises utilisatrices et, le cas échéant, pour son propre usage.
- (2) « Entreprise de montage pour usage propre », l'entreprise qui monte / démonte ou modifie occasionnellement des échafaudages uniquement pour son propre usage.
- (3) « Entreprise utilisatrice », l'entreprise utilisant les échafaudages comme poste de travail.



Si l'échafaudage est monté et pas encore vérifié, il y a lieu d'apposer un panneau rouge d'interdiction d'utilisation et de fermer l'accès à la zone à risques.



Ci-dessous, un modèle du procès-verbal de contrôle pour échafaudages de pied. Ce modèle est issu de la recommandation de prévention « Échafaudages de pied » de l'AAA.

## 17.5.6. Modèle: Procès-verbal de contrôle pour échafaudages de pied

Chantier .....			
Localisation de l'échafaudage: .....			
Date du montage: .....			
<b>Maître d'ouvrage</b> (le cas échéant): .....			
Personne de contact: .....		Tél: .....	
<b>«Entreprise de montage»</b> (le cas échéant): .....			
Personne de contact: .....		Tél: .....	
<b>«Entreprise utilisatrice» ou maître d'œuvre:</b> .....			
Personne de contact: .....		Tél: .....	
<b>Échafaudage de travail et échafaudage de protection</b>			
<input type="checkbox"/> Échafaudage de façade	<input type="checkbox"/> Plate-forme de travail	<input type="checkbox"/> Toit de protection	<input type="checkbox"/> Tour d'escaliers
<input type="checkbox"/> Échafaudage de recueil	<input type="checkbox"/> Échafaudage de recueil pour travaux de toiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Habillage/ Filet	<input type="checkbox"/> Habillage/ Bâche		
<b>Échafaudages spéciaux:</b> .....			
<b>Classe de charge</b>			
<input type="checkbox"/> 2 (150 kg/m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> 3 (200 kg/m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> 4 (300 kg/m <sup>2</sup> )	<input type="checkbox"/> 5 (450 kg/m <sup>2</sup> ) <input type="checkbox"/> 6 (600 kg/m <sup>2</sup> )
La somme des charges de circulation de tous les plateaux d'échafaudages dans une seule et même travée ne doit pas dépasser la valeur susmentionnée.			
<b>Classe de largeur</b> <input type="checkbox"/> W 06 <input type="checkbox"/> W 09 <input type="checkbox"/> W .....			
Restriction d'utilisation: .....			

**«L'entreprise de montage» décline toute responsabilité en cas de modification de cet échafaudage. L'accès est strictement réservé aux personnes autorisées.**

**Usages successifs de l'échafaudage par différentes «entreprises utilisatrices»:**  
Chaque entreprise utilisant l'échafaudage s'assure qu'il répond à son besoin et s'engage à ne pas le modifier.

Entreprises utilisant l'échafaudage	Nom Vérificateur	Date	Signature par «l'entreprise utilisatrice»

Liste de contrôle				
Éléments d'échafaudage	Appareillement intacts	État correct		Non applicable
		oui	non	
<b>Stabilité</b>	Résistance de la surface de support			
	Vérins de réglage – Longueur de sortie			
	Contreventements/diagonales			
	Traverses longitudinales – au niveau du pied			
	Poutres en treillis			
	Ancrages – selon les instructions de montage/ notice de montage et d'utilisation			
<b>Planchers</b>	Niveaux d'échafaudage – entièrement recouverts/sécurité du plancher			
	Planchers préfabriqués – y compris plancher de console			
	Au niveau des angles – plancher sur toute la largeur			
	Madriers d'échafaudage – section, appui, état			
	Ouvertures – entre les planchers			
<b>Sécurité de travail et sécurité opérationnelle</b>	Dispositifs de sécurité – garde-corps, lisses plinthes			
	Distance par rapport au mur ≤ 0,30 m			
	Garde-corps intérieur complet			
	Montées, accès – distance ≤ 25 m			
	Tour d'escaliers, escalier d'échafaudage, échelle			
	Echelle d'appui ≤ 5 m			
	Exigences pour échafaudages de recueil / pour travaux de toiture			
	Conduites sous tension – déconnectées, recouvertes			
	Écran de protection			
	Toit de protection			
<b>Procès-verbal</b>	Sécurité de la circulation – éclairage			
	Aux accès			
<b>Clôtures</b>	Délimitation des zones non achevées et présence de panneaux d'interdiction «Accès interdit à toute personne non autorisée».			
<b>Remarques: observations:</b>				
Ne fixer ce procès-verbal à l'échafaudage qu'en l'absence de tout défaut.				
<b>PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE RÉALISÉ PAR:</b>				
<b>«Entreprise de montage» ou «entreprise de montage pour usage propre»:</b> .....				
Nom Vérificateur: .....		Heure: .....		
Signature: .....				
<b>«Entreprise utilisatrice» ou maître d'œuvre:</b> .....				
Nom Vérificateur: .....		Heure: .....		
Signature: .....				



**Association d'assurance accident  
Service Prévention**  
Tél. : (+352) 26 19 15-2201  
prevention.aaa@secu.lu  
www.aaa.lu



**Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A.**  
Tél. : (+352) 26 59 56 1  
contact@ifsb.lu  
www.ifsb.lu



**Conseil pour le Développement Economique  
de la Construction a.s.b.l.**  
Tél. : (+352) 26 59 56 1  
contact@cdec.lu  
www.cdec.lu



**Inspection du Travail et des Mines**  
Tél. : (+352) 247-76100  
contact@itm.etat.lu  
www.itm.lu



**Fédération des Entreprises de Construction d'Échafaudages  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Tél. : (+352) 42 45 11-1  
info@fda.lu  
www.fda.lu

# VISION ZERO

RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**

## SENSIBILISATION | PRÉVENTION | FORMATION

### CHANGEONS NOS ATTITUDES, ENGAGEONS-NOUS DANS LA VISION ZERO

La VISION ZERO est la stratégie nationale de prévention des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

#### COMMENT ADHÉRER EN TANT QU'ENTREPRISE ?

Pour adhérer à la VISION ZERO, consultez le site [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu) et inscrivez votre entreprise par un simple formulaire.

Engagez-vous par un plan d'action en matière de sécurité et de santé au travail et réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents et des maladies professionnelles.

#### Les labels de la VISION ZERO :

- Label « Sécher & Gesund mat System » (SGS) de l'AAA
- Label « Entreprise Socialement Responsable » (ESR) de l'INDR



[www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)

visionzerolu

#### Les initiateurs de la VISION ZERO :



@ prevention.aaa@secu.lu

+352 26 19 15 - 2201

**VISION  
ZERO** RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS

[www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)



[visionzerolu](https://www.youtube.com/visionzerolu)

**Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés !****